

# HORIZON 360

Une sélection d'articles par le Centre de recherche de l'École des officiers de la gendarmerie nationale

Numéro 193

Mai 2023

## LE MOT DU RÉDACTEUR EN CHEF

PAR LE COLONEL DAVID BIÈVRE

*Chères lectrices, chers lecteurs,*

*Bienvenue dans le numéro 193 de notre publication Horizon 360. Nous passerons en revue de nombreuses thématiques qui font l'actualité et qui ont retenu notre attention par le regard particulier qu'elles proposent aux lecteurs.*

*Parmi les sujets qui irriguent le plan stratégique de la gendarmerie nationale, vous trouverez une fois encore des références riches et précieuses à de nombreuses interrogations : un sujet sur les rodéos, d'autres sur l'apport et les craintes du tout numérique, un autre sur le binôme sentiment/inflation, un autre encore sur la question « anti-genre » en Afrique, etc.*

*Bref, une nouvelle édition qui ne déroge pas à sa tradition d'éclectisme !*

*Bonne lecture.*

Le Centre de recherche de la gendarmerie (CREOGN) est agréé par l'administration fiscale au titre du mécénat d'entreprise pour la recherche, prévu notamment à l'article 238 bis du Code général des impôts. Ainsi, les versements au profit du CREOGN ouvrent droit à une déduction d'impôts à hauteur de 60 % des dons effectués.

Si vous êtes une entreprise, vous pouvez devenir partenaire du CREOGN en nous contactant à l'adresse suivante : [creogn.eogn@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:creogn.eogn@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

## SOMMAIRE

### GENDARMERIE ET TERRITOIRES



- Un premier mai réussi ?
- Le gaz lacrymogène, inoffensif ?
- Rodéos urbains : le ministre de l'Intérieur prône l'usage des drones
- Désaffectations importantes dans la police et la gendarmerie – Rapport de la Cour des comptes
- Petit rappel historique sur Mayotte

### IMAGINER LES DONNÉES DE DEMAIN



- Clouds américains : vers l'obligation d'une association avec les entreprises européennes ?

### L'AVENIR DES TERRITOIRES NUMÉRIQUES



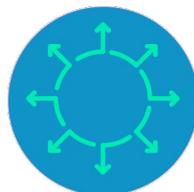
- Île-de-France : des jeunes, une tablette et 25 SUV volés
- L'intelligence artificielle est-elle vraiment créative ?
- Le gouvernement veut créer un « filtre anti-escroqueries » en ligne ou par SMS
- Le permis de conduire dématérialisé bientôt disponible sur smartphone
- Condamnation de 3,4 milliards de dollars pour *Mirror Trading*
- IA et blockchain, mariage technologique

## ENVIRONNEMENT ET BIOSÉCURITÉ



- Des idées africaines pour adapter les cultures au climat
- Indépendance énergétique : la commission d'enquête a rendu son rapport
- Actions internationales pour faire face à l'accroissement des catastrophes environnementales
- Recréer une forêt primaire en Europe de l'Ouest, un rêve fou qui questionne les politiques publiques
- L'Europe se lève contre le *greenwashing*
- Un réservoir d'eau découvert à 700 km de profondeur
- Laisse béton
- Le Futuroscope : collecte de l'urine pour arroser les cultures
- Disparition d'un quart des oiseaux en 40 ans en Europe

## TRANSVERSE



### ➡ DÉFENSE

- Séropositivité : une première dans les critères d'aptitude de l'armée
- AVATAR, le drone de combat de l'armée de Terre

### ➡ DROIT ET LIBERTÉS PUBLIQUES

- Plainte d'Alexeï Navalny contre le groupe Rocher : non-lieu confirmé par la justice française
- Compétences nouvelles pour le « pôle crimes contre l'humanité » du tribunal judiciaire de Paris du Parquet national antiterroriste
- La CPI, institution non reconnue par la Russie

### ➡ INSTITUTIONS

- La CNIL met en demeure le ministère de l'Économie de régulariser un fichier utilisé par les douanes

### ➡ ÉCONOMIE

- Pourquoi l'inflation plombe le sentiment de bien-être des Français
- Vers une réforme du secteur audiovisuel ?

➡ **GÉOPOLITIQUE**

- La Syrie, un narco-État en passe de normalisation dans les relations internationales

➡ **ÉCONOMIE**

- Nouvelle mesure de lutte contre la fraude fiscale

➡ **RECHERCHE**

- Pourra-t-on bientôt lire dans les pensées ? Une nouvelle étude décode des images d'activité cérébrale pour en extraire des mots – et du sens
- Le mécanisme à l'origine du grisonnement des cheveux élucidé
- Propagation de la maladie de Lyme à travers le monde

➡ **SOCIÉTÉ**

- Manger devant un écran favorise l'obésité
- Plan de sécurité renforcé pour les cathédrales
- Pourquoi le français est-il la langue officielle des Jeux Olympiques ?
- Bilan du « mariage pour tous », dix ans après son instauration
- Persistance de l'homophobie
- Projet de loi sur l'immigration, durcissement de l'accueil et des conditions de résidence en France
- Retraites, climat, immigration : et si les citoyens s'emparaient des « saisines territoriales » ?
- La première expérimentation d'IA générative au sein de l'administration française
- LinkedIn dit au revoir et se retire de la Chine
- Un dossier spécial « anti-genre » en Afrique
- Un collectif s'insurge contre la « puff »



## GENDARMERIE ET TERRITOIRES



### UN PREMIER MAI RÉUSSI ?

Dans le contexte toujours tendu des manifestations contre la réforme des retraites, ce 1<sup>er</sup> mai était particulièrement redouté par le ministère de l'Intérieur. Ainsi, lors de la journée internationale du travail, 12 000 policiers et gendarmes ont été mobilisés sur le territoire national. Pour compléter le dispositif, quatre unités de forces mobiles ont été déployées à Nantes et à Rennes. Et, pour la première fois, les forces de l'ordre ont fait usage de drones pour surveiller les manifestations. Le lendemain même, le ministre de l'Intérieur donnait les chiffres suivants : côté manifestants, 540 interpellations et 61 personnes blessées ; côté forces de l'ordre, 406 gendarmes et policiers blessés. Selon Gérald Darmanin, face à un tel niveau de violence, les sanctions pénales à l'encontre de ceux qui s'attaquent aux forces de l'ordre doivent être alourdies.

[1er-Mai : « Une mobilisation historique du ministère de l'Intérieur », annonce Gérald Darmanin, europe1.fr, 28 avril 2023](#)

[1er-mai : 540 interpellations et 406 policiers et gendarmes blessés en France, france24.com, 2 mai 2023](#)

### LE GAZ LACRYMOGÈNE, INOFFENSIF ?

Du latin « *lacrym* », larme, et « *genesis* », qui engendre, le gaz lacrymogène présente l'avantage de neutraliser un agresseur à distance et sans lui causer, *a priori*, de dommages importants. Cependant, nous aurions tort de penser que les sensations de picotements et brûlures au niveau des yeux sont les seules conséquences du gaz lacrymogène. Aussi appelé 2-chlorobenzylidène malonitrile (CS), il expose directement la peau à des risques de brûlures, ce qui, dans certains cas, provoque un érythème, c'est-à-dire une rougeur congestive de la peau. Par ailleurs, l'inhalation de ce gaz peut amener des brûlures de la langue et la bouche. Et dans les cas les plus graves, lorsque la personne exposée au gaz souffre déjà d'une maladie pulmonaire, un œdème pulmonaire peut apparaître. Un gaz qui n'est peut-être pas si bénin !

[L'EST RÉPUBLICAIN en partenariat avec DESTINATION SANTÉ, Gaz lacrymogènes : quels sont les effets sur votre santé ?, estrepublicain.fr, 27 avril 2023](#)



## RODÉOS URBAINS : LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR PRÔNE L'USAGE DES DRONES

Alors qu'avec les beaux jours, les rodéos urbains refont leur apparition, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a demandé aux préfets de recourir aux drones afin de traquer ces rodéos motorisés. Dans un message du 29 avril 2023, le ministre souhaite que « *policiers et gendarmes multiplient les opérations de présence* » pour « *lutter contre les rodéos urbains* », ajoutant que « *l'utilisation des drones en renseignement ne doit pas être négligée* ».

Rappelons à cet égard que l'usage des drones par les forces de l'ordre est permis depuis un décret du 19 avril 2023 qui autorise policiers et gendarmes à utiliser ces aéronefs équipés de caméras pour le maintien de l'ordre ou la « *prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens* ».

[LE PARISIEN avec AFP, Rodéos urbains : Gérald Darmanin demande aux préfets de recourir aux drones, leparisien.fr, 29 avril 2023](https://www.leparisien.fr/leparisien.fr/29-avril-2023)



## DÉSAFFECTIIONS IMPORTANTES DANS LA POLICE ET LA GENDARMERIE – RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

L'Analyse de l'exécution budgétaire de l'année 2022 par la Cour des comptes comporte un chapitre (p. 42-47) consacré aux difficultés de recrutement et de fidélisation des personnels au sein des forces de sécurité intérieure. Entre 2017 et 2022, le plan « 10 000 » avait pour objectif le recrutement de 10 000 policiers et gendarmes ; en 2023, ce sont 2 857 ETP (emplois temps plein) qui sont prévus par la loi de finances initiale. Or, la juridiction financière constate des départs qui vont croissant depuis la pandémie de Covid-19, sans que cela soit dû aux admissions à

la retraite, lesquelles demeurent stables. Elle les qualifie de « *phénomène de fond* ». Les administrations concernées les imputent à l'attractivité exercée par les postes en police municipale et par « *l'augmentation des détachements dans d'autres administrations* » ; les démissions en écoles augmentent également. Les recrutements doivent donc à la fois permettre de pourvoir les créations de poste programmées et compenser ces départs, dont le nombre est difficilement quantifiable. Cette situation a une incidence sur l'organisation tant des services (vacances de poste non immédiatement comblées) – donc sur l'efficacité opérationnelle – que des sessions de formation. Ainsi, le nombre d'admis aux concours d'entrée a dû être revu à la hausse (par exemple, entre 2014 et 2020, augmentation de 16 points du taux de réussite pour celui de gardien de la paix). Or, cela pose question quant à la qualité des personnes sélectionnées et se heurte aux capacités d'accueil dans les écoles (infrastructures, encadrants), contraignant à réduire les durées de formation. Ce surplus de recrues entraîne également un surcoût d'équipements.

Les « *viviers de recrutement* », que composent les gendarmes et les adjoints (police) volontaires ainsi que les réservistes, tendraient aussi à s'amoinrir.

Enfin, la Cour des comptes remarque que les hausses indiciaires et indemnitaires consenties ces dernières années n'ont pas empêché les démissions et préconise donc de porter davantage les efforts sur les conditions de travail et la gestion des ressources humaines pour motiver les personnels de la sécurité intérieure à rester, et donner envie à d'autres de les rejoindre.

[COUR DES COMPTES, Analyse de l'exécution budgétaire de l'année 2022, avril 2023](#)

[La police et la gendarmerie confrontés à des départs massifs : La qualité du recrutement dégradée, \*pandore-gendarmerie.org\*, 20 avril 2023](#)

[BECHU Valentin, La police et la gendarmerie sont-elles touchées par une « grande démission » ?, \*ouest-france.fr\*, 21 avril 2023](#)

## PETIT RAPPEL HISTORIQUE SUR MAYOTTE

Afin de mieux comprendre la situation actuelle à Mayotte<sup>1</sup>, *Le Monde* apporte un éclairage sur l'histoire récente de ce territoire. Cette île fait partie d'un archipel composé de 3 autres îles : Anjouan, Mohéli et Grande Comore. C'était une colonie française avant de devenir, de 1946 à 1975, un territoire d'outre-mer. En 1974, elle demande à accéder à l'indépendance, un référendum d'auto-détermination est donc organisé. Seule Mayotte vote majoritairement pour un maintien au sein de la République française, résultat que la France décide de prendre en compte, bien que l'Organisation des Nations unies (ONU), conformément au droit international, ait « *demand[é] à la France de respecter l'unité et l'intégrité territoriale de l'archipel* ». Face à l'afflux sur Mayotte de populations en provenance des Comores confrontées à une « *instabilité politique* » (quasi-triplement du nombre d'habitants en 1975 et 1997), le gouvernement français impose en 1995 l'obtention d'un visa (dit « visa Balladur »), enclenchant une vague de migrations clandestines (et plusieurs milliers de décès en mer, leur nombre exact étant inconnu), qui se poursuit de nos jours. Sur cette même période, l'île connaît des difficultés économiques et sociales de plus en plus importantes (le plus fort taux de chômage des jeunes et d'illettrisme de France) et les tensions entre « autochtones » et migrants s'aggravent, alors même que les populations de ces îles partagent des langues et une culture communes. En outre, la départementalisation de Mayotte, souhaitée par les Mahorais et enfin accordée en 2011, avait suscité beaucoup d'espoirs ; la déception est d'autant plus grande face à l'aggravation générale de la situation.

[DEROEUX Iris, Mayotte : quatre dates-clés pour comprendre les tensions migratoires sur l'archipel, \*lemonde.fr\*, 24 avril 2023](#)

[LE MONDE avec AFP, L'opération « Wuambushu » a débuté à Mayotte après un mois de suspension, \*lemonde.fr\*, 22 mai 2023](#)



---

1 L'opération « Wuambushu », décidée par le gouvernement français et suspendue par le tribunal judiciaire de Mamoudzou, a finalement été déclenchée le 22 mai 2023. Elle consiste à détruire des bidonvilles pour en reloger les habitants français ou étrangers en situation régulière dans des habitats dignes, tout en permettant d'identifier les nombreux occupants clandestins pour pouvoir les expulser.

## IMAGINER LES DONNÉES DE DEMAIN



### **CLOUDS AMÉRICAINS : VERS L'OBLIGATION D'UNE ASSOCIATION AVEC LES ENTREPRISES EUROPÉENNES ?**

Au regard du Règlement général sur la protection des données (RGPD), il semble problématique de permettre au gouvernement américain d'accéder aux serveurs du cloud européen via l'implantation de sociétés américaines ou commerçant avec les États-Unis. Cette situation a poussé l'ENISA (*The European Union Agency for Cybersecurity*) à élaborer une certification imposant aux fournisseurs de cloud étrangers de s'associer avec des acteurs européens. Toujours concernant les traitements des données sensibles, le député MoDem Philippe Latombe a déposé un amendement dans la Loi de programmation militaire. Selon lui, ceux-ci doivent être « *opérés exclusivement par une ou plusieurs entités dont le siège statutaire, administration centrale ou principal établissement sont établis au sein d'un État membre de l'Union européenne* ».

[CHEMINAT Jacques, Données sensibles : bientôt une réglementation pour imposer des co-entreprises aux cloud américains ?, lemondeinformatique, 12 mai 2023](#)



## L'AVENIR DES TERRITOIRES NUMÉRIQUES



### ÎLE-DE-FRANCE : DES JEUNES, UNE TABLETTE ET 25 SUV VOLÉS

En Île-de-France, sept jeunes sont soupçonnés d'appartenir à un réseau qui aurait volé 25 SUV. À l'aide d'un boîtier qui amplifie le signal, les présumés coupables s'approchaient du domicile du propriétaire dans le but de « *capter les données émises par la clé ou la carte de l'automobile se trouvant à l'intérieur* ». Ce même boîtier, une fois placé en face du SUV, ouvrait instantanément et sans dégradation le véhicule. Tous ces vols auraient pu leur rapporter une somme estimée à 1,5 million d'euros. Cependant, ils ont été arrêtés le 19 avril 2023 et placés sous contrôle judiciaire dans l'attente de leur jugement, tandis que deux d'entre eux ont été reconduits à la maison d'arrêt, où ils étaient déjà incarcérés pour d'autres faits.

[S.Bo avec AFP, Île-de-France: démantèlement d'un réseau qui volait des SUV avec une tablette, \*bfmtv.com\*, 26 avril 2023](#)

### L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EST-ELLE VRAIMENT CRÉATIVE ?

Il s'agit de s'interroger, dans ce document, sur les capacités de l'intelligence artificielle (IA) à être créative, c'est-à-dire à produire une novation originale et non une reformulation / réagencement d'idées, de notes, etc., par analogie avec d'autres créations. Il ne s'agit pas ici d'une copie mais du niveau d'inspiration issu des milliers de données passées, sources d'une réponse IA. « *A qui l'œuvre est-elle attribuable ?* » questionnent les deux rédacteurs de l'article dans une approche juridique relative aux droits d'auteur. À ce stade, il est observé que l'IA générative a une finalité qui se distingue de la créativité humaine, puisqu'elle vise en premier lieu à satisfaire le consommateur et le marché. En définitive, les deux auteurs se montrent plutôt rassurants quant à la place de l'humain, car il reviendra, à ce dernier « *de donner du sens, c'est-à-dire exprimer des concepts, des idées et des vérités [...]* ».

[PREECE Chole, CELIK Hafize, L'intelligence artificielle est-elle vraiment créative ?, \*theconversation.com\*, 15 mai 23](#)

### LE GOUVERNEMENT VEUT CRÉER UN « FILTRE ANTI-ESCROQUERIES » EN LIGNE OU PAR SMS

Le ministre de la transition numérique Jean-Noël Barrot a présenté, le 10 mai 2023 en conseil des ministres, le projet de loi visant à « *sécuriser et à réguler l'espace numérique* » qui devrait être débattu cet été au Parlement.

L'objectif de ce nouvel outil est la réduction du nombre d'escroqueries, notamment en ligne ou par SMS. Ces techniques d'« hameçonnage » ont été inventées au début des

années 2000 et permettent aux cybercriminels d'obtenir un accès frauduleux ou des informations financières. Ce filtre anti-arnaque, gratuit, intervient dans un contexte national où plus d'un citoyen sur deux a déjà été victime d'une tentative d'escroquerie.

Il se fonde sur la création et l'alimentation d'une base de données mutualisée par plusieurs administrations, à savoir : l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), de l'Autorité des marchés financiers, du GIP Cybermalveillance, de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), du Comcybergend et de l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC).

Elles auront pour objectif de signaler les sites douteux et conçus pour effectuer de l'escroquerie cyber. Les éditeurs des navigateurs web devront alors avertir leurs utilisateurs des risques encourus en se rendant sur tel ou tel site. Dans le cadre d'un SMS ou d'un e-mail, un message d'avertissement indiquera qu'il y a un risque d'escroquerie. L'enjeu principal de cet outil repose sur un repérage rapide de ces sites frauduleux et un contrôle de ces listes par une personnalité qualifiée, indépendante, rattachée à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le filtre anti-arnaque pourrait être testé dès la Coupe du monde de rugby en septembre prochain, avant une généralisation du dispositif prévue en 2024. Néanmoins, comme souligné par les experts en cybersécurité, ce dispositif ne s'avère utile que lorsque les adresses malveillantes sont préalablement connues. Ainsi, aussi longtemps qu'une adresse n'a pas été signalée, les utilisateurs ne sont pas protégés face à celle-ci.

[THIERRY Gabriel, Comment le filtre anti-arnaques doit mieux protéger les internautes français, \*zdnnet.fr\*, 10 mai 2023](#)

[MABROUK Sonia, Jean-Noël Barrot : «Dès qu'une arnaque aura été notifiée, le filtre s'activera et protégera nos concitoyens», \*europe1.fr\*, 9 mai 2023](#)

[Filtre anti-arnaque: "pas un bouclier assurant un blindage absolu" prévient un expert, \*rnc.bfmtv.com\*, 8 mai 2023](#)

[Olivier, C'est quoi ce filtre anti-arnaque pour protéger les internautes français ?, \*journaldugeek.com\*, 7 mai 2023](#)



## LE PERMIS DE CONDUIRE DÉMATÉRIALISÉ BIENTÔT DISPONIBLE SUR SMARTPHONE

À l'instar de de la carte Vitale et de la carte nationale d'identité (CNI)<sup>2</sup>, le permis de conduire sera décliné en version numérique sur smartphone et sera hébergé sur l'application France Identité, développée par l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

Cette innovation sera déployée pour l'ensemble des titulaires du permis de conduire et sera accessible dans l'onglet « Portefeuille » de l'application France Identité même sans connexion internet.

Le document numérique sera reconnu juridiquement et bénéficiera de la même valeur que le document physique mais ne sera utilisable qu'en France.

<sup>2</sup> La CNI numérique, initialement prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, est toujours en cours de test. Voir : [MATHUR Arthur, La carte d'identité sur smartphone : ça en est où ?, \*actus.sfr.fr\*, 2 mars 2023](#)  
L'application carte vitale est déployée progressivement, à compter de 2023, auprès de 8 caisses d'assurance maladie. Voir : [L'appli carte vitale sur le smartphone des patients, \*ameli.fr\*, 17 février 2023](#)

Il pourra être présenté aux autorités lors d'un contrôle routier, mais également aux loueurs de véhicules ou aux assureurs.

La phase de test débutera dès le troisième trimestre de 2023 dans le Rhône, les Hauts-de-Seine et l'Eure-et-Loir pour un déploiement dans l'ensemble du pays en 2024.

Cet « e-permis » devrait également simplifier les démarches administratives en cas de perte ou de vol, car le conducteur n'aura qu'à télécharger une nouvelle fois le fichier numérique sur son smartphone, sans passage par la préfecture ni paiement du timbre fiscal.

Cependant, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer Gérard Darmanin a précisé que « *ce permis dématérialisé ne remplacera jamais la version physique* ». Il a pour but la simplification des démarches administratives numériques et la lutte contre les usurpations d'identité.

[ROSSO Stella, Le permis de conduire dématérialisé bientôt disponible sur smartphone, siecledigital.fr, 17 mai 2023](#)

## **CONDAMNATION DE 3,4 MILLIARDS DE DOLLARS POUR MIRROR TRADING**

Placée en liquidation judiciaire en 2021, la plateforme de cryptoactifs *Mirror Trading* comptait jusqu'alors près de 300 000 utilisateurs. Le dirigeant est accusé d'une fraude impliquant des échanges en bitcoins et a été condamné par le Département de justice américain à verser 3,4 milliards de dollars, dont la moitié sous forme d'amende, le reste étant la somme due aux clients de la plateforme. Celle-ci garantissait des rendements parfois supérieurs à 100 % par an grâce à des algorithmes de *trading* qui se sont avérés inexistants. La *Commodity Futures Trading Commission*, agence de régulation financière américaine, a pu se doter d'un pouvoir de condamnation et de sanction à l'égard de cette plateforme puisque, parmi les clients victimes de la fraude, il y avait 23 000 résidents américains.

[BIDZOGO Rose, Le PDG de Mirror Trading condamné à une amende de 3,4 milliards de dollars par les États-Unis pour fraude, cryptonews.com, 28 avril 2023](#)

[LE MONDE avec AFP, Le patron d'une plate-forme de cryptomonnaies condamné à verser plus de 3 milliards d'euros, lemonde.fr, 28 avril 2023](#)

[PA avec AFP, Fraude gigantesque au bitcoin: le patron de Mirror Trading condamné à payer 3,4 milliards de dollars, bfmtv.com, 28 avril 2023](#)

## **IA ET BLOCKCHAIN, MARIAGE TECHNOLOGIQUE**

Dans la mesure où l'une des caractéristiques principales liées à l'intelligence artificielle (IA) est l'important volume de données collectées et traitées, il devient important de considérer la question de la sécurité et de la confidentialité. En ce sens, décentraliser le stockage des données sur blockchain peut s'avérer être une solution intéressante, puisqu'il s'agit de protéger les données collectées par l'algorithme d'IA, en les sécurisant sur un réseau blockchain. Celui-ci étant décentralisé, les données seraient alors théoriquement déliées de tout contrôle par une même entité. Auradine, startup américaine, se positionne sur ce segment de marché, en offrant une infrastructure web décentralisée pour le stockage de données issues d'un algorithme d'IA. L'entreprise a levé, en 2023, 81 millions de dollars pour y parvenir.

[POGORSELSKI Stanislas, Auradine lève 81M\\$ pour son infrastructure Web blockchain et IA, \*coins.fr\*, 17 mai 2023](#)

[EYEBE Pauline, IA et technologie Blockchain : un mariage parfait ?, \*cryptonews.com\*, 19 mars 2023](#)



## ENVIRONNEMENT ET BIOSÉCURITÉ



### DES IDÉES AFRICAINES POUR ADAPTER LES CULTURES AU CLIMAT

L'Afrique subsaharienne émet très peu de gaz à effet de serre. Pourtant, les populations locales sont victimes de longues périodes de sécheresses suivies d'inondations qui mettent à mal leurs cultures et leur économie agroalimentaire. C'est pourquoi, une association constituée de cultivateurs locaux et présente dans plusieurs pays, appelée *Farmer Field Business School*, tente d'adapter les cultures au changement climatique avec des moyens très simples et peu coûteux. Ces fermiers ont choisi d'abandonner la monoculture à l'européenne pour cultiver des plantes traditionnelles comme le millet ou les ignames au lieu du tabac et du maïs. Ils fabriquent eux-même leur compost et font pousser plusieurs espèces d'arbres et de plantes potagères sur une même parcelle de terre qu'ils ensemencent à partir des graines conservées lors de la récolte précédente. Ainsi, pendant que certains végétaux protègent le sol de la chaleur, les grands arbres fournissent de l'ombre et conservent l'humidité tout en nourrissant la terre avec leurs feuilles lorsqu'elles tombent. D'autres arbustes, quant à eux, font office de pesticides naturels. Ce mode de culture demande plus de travail et prend plus de temps mais s'avère au final plus efficace et plus économique. Pour l'Europe et la France en particulier, ce mode de culture commence aussi à faire son chemin.

[SENGUPTA Somini, Rencontre avec les pirates du climat de Malawi, \*lapresse.ca\*, 1<sup>er</sup> mai 2023](#)

[Farmers' Field and Business Schools \(FFBS\), \*care.org\*](#)

[ADEME, Agriculture – Faits en enjeux, \*territoires-climat.ademe.fr\*, 2023](#)

[Utilisation de cultures et de variétés adaptées, \*climate-adapt.eea.europa.eu\*, novembre 2022](#)

### INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE : LA COMMISSION D'ENQUÊTE A RENDU SON RAPPORT

Après plus de six mois de travail et 88 personnes auditionnées, dont deux anciens présidents de la République, le rapport de la commission d'enquête parlementaire « *visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France* »<sup>3</sup> a été rendu public le 6 avril 2023.

Ses conclusions sont sévères concernant les choix énergétiques de la France, soulignant les retards accumulés. « *Au fil des trente dernières années, notre mix énergétique a finalement peu évolué et ses fragilités se sont accrues* », observent les rapporteurs qui dénoncent des « *dépendances multiples aux énergies fossiles importées qui se raréfient*

<sup>3</sup> Cf. Une commission d'enquête sur les raisons de la perte de *souveraineté énergétique de la France*. HORIZON 360, n° 189, janvier 2023, p. 23.

et s'épuiseront à l'horizon de quelques décennies ». Le rapport revient également sur la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, qu'il estime être une décision prise pour des visées électoralistes « *dépourvues de logique énergétique* ».

Passé le constat, la commission formule des propositions pour les trente prochaines années. Celles-ci sont largement basées sur la relance nucléaire, par ailleurs annoncée par l'exécutif, mais aussi sur l'hydroélectricité et le développement des réseaux de chaleur.

Les auteurs du rapport plaident enfin pour une « *loi de programmation énergie climat sur 30 ans avec des objectifs climatiques, énergétiques et industriels ainsi que les moyens afférents, qui fera l'objet d'un suivi étroit et régulier par le Parlement et les institutions expertes* ».

[L'EXPRESS.FR avec AFP, Souveraineté énergétique : ce qu'il faut retenir du rapport de la commission d'enquête, \*l'express.fr\*, 6 avril 2023](#)

## **ACTIONS INTERNATIONALES POUR FAIRE FACE À L'ACCROISSEMENT DES CATASTROPHES ENVIRONNEMENTALES**

Courant mai 2023, lors d'une réunion à l'ONU sur la mise en œuvre du « Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 - 2030 », le constat fut sans appel : « *Alors que les pays n'ont pas respecté leurs engagements en matière de climat et de développement durable, des catastrophes naturelles qui auraient pu être évitées ont fait des centaines de milliers de victimes et contraint des millions de personnes à se déplacer. La situation a été exacerbée par la pandémie Covid-19, la triple crise du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la pollution, ainsi que l'augmentation du coût de la vie, la montée en flèche des inégalités et la guerre en Ukraine* ».

Les effets du changement climatique ne sont pas répartis de manière homogène. En effet, les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, les subissent de façon disproportionnée du fait de leur emplacement géographique et de leur niveau élevé d'exposition et de vulnérabilité face aux aléas climatiques. Aucun pays ne peut désormais s'affranchir de la gestion de catastrophes et de calamités. Lors de la conférence à l'ONU, les pays membres ont adopté une déclaration qui appelle à améliorer les mécanismes nationaux de partage des données et des analyses sur les risques de catastrophes.

Un nombre croissant de gouvernements se dote de stratégies nationales ou transnationales de réduction des risques de catastrophe. Par exemple, en Europe, la France et l'Espagne participent au programme *Interg Montclima*. L'objectif est de favoriser la résilience des territoires de montagne du sud-ouest de l'Europe face aux risques (incendie, inondation et sécheresse) en améliorant la coordination transnationale et l'efficacité des mesures de prévention et de gestion des catastrophes, ainsi que la réhabilitation des zones sinistrées. Le projet repose sur quatre piliers, la capitalisation d'exemples réussis, le développement d'une méthodologie, la mise en œuvre de la stratégie transnationale et la communication et la diffusion des résultats et des outils.

[NATIONS UNIES, Progrès faibles et insuffisants en matière de réduction des risques de catastrophes, \*news.un.org\*, 18 mai 2023](#)

[NATIONS UNIES, Éviter les catastrophes dans un monde dangereux, \*news.un.org\*, 16 mai 2023](#)

[CEREMA, Améliorer la prévention et la gestion des catastrophes naturelles à l'échelle transnationale: le projet Interreg Montclima, \*cerema.fr\*, 10 mars 2023](#)

[UNISDR, Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 - 2030, \*unisdr.org\*, 2015](#)

## **RECRÉER UNE FORÊT PRIMAIRE EN EUROPE DE L'OUEST, UN RÊVE FOU QUI QUESTIONNE LES POLITIQUES PUBLIQUES**

Les deux auteurs, chercheurs en géographie, s'appuient sur des initiatives du secteur civil, à travers l'Europe, qui visent à repenser la forêt comme territoire à « ré-ensauvager » pour contribuer à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de la biodiversité, plutôt que comme objet d'exploitation. Principalement, il s'agirait de laisser la nature faire. En ce sens, en France, c'est le « concept de libre évolution » comme modèle de gouvernance qui est défendu par des initiatives citoyennes alternatives, afin de réduire les interférences anthropiques sur ces territoires.

S'agissant en particulier d'un projet de forêt primaire (70 000 hectares) créé sur la base du concept évoqué *supra*, l'association qui en est à l'origine interroge par son ampleur les politiques publiques : soit il s'agit de mobiliser et sensibiliser autour d'un enjeu environnemental, soit ce projet a réellement vocation à être inscrit à l'agenda politique. Dans les deux cas, il contraint l'action publique à se positionner, à agir et accompagner.

[BEHAR Daniel, LOCQUET Alexandra, Recréer une forêt primaire en Europe de l'Ouest, un rêve fou qui questionne les politiques publiques, \*theconversation.com\*, mai 23](#)

## **L'EUROPE SE LÈVE CONTRE LE GREENWASHING**

C'est par le biais de diverses mesures que la Commission européenne a décidé de lutter contre le *greenwashing*. Cette pratique, dont l'objectif est de donner une image écologique, souvent exagérée, voire trompeuse, est pourtant dénoncée depuis plusieurs années.

Cependant, la situation pourrait bientôt changer. En effet, l'Europe souhaite mettre fin à ces agissements, en encourageant la transparence des entreprises vis-à-vis des consommateurs, et ce, en mettant un terme aux publicités et campagnes marketing faussement environnementales. Mais cette initiative vise également à renforcer la crédibilité de la transition écologique.

Ainsi, pour limiter les pratiques frauduleuses, la Commission européenne a présenté, en mars 2023, un projet de loi. Ce dernier prévoit notamment d'établir des critères plus stricts pour l'étiquetage des produits « verts ». Est également au programme la création d'une base de données centralisée pour s'assurer de la véracité des actions annoncées.

En cas avéré de *greenwashing*, les consommateurs auront la possibilité de signaler les entités concernées, et les autorités de régulation pourront alors sanctionner les entreprises non conformes.

Celles qui exagèrent ou déforment leurs actions en matière d'environnement sont sujettes à subir des sanctions plus sévères.

[L'Europe veut mettre fin au greenwashing, \*gazette-du-midi.fr\*, 10 mai 2023](#)

[La Commission Européenne avance pour limiter le greenwashing, \*linfodurable.fr\*, 18 avril 2023](#)

[SCHMITT Fabienne, Greenwashing : l'Europe siffle la fin de la récréation, lesechos.fr, 22 mars 2023](#)

## UN RÉSERVOIR D'EAU DÉCOUVERT À 700 KM DE PROFONDEUR

Les océans couvrent 70 % de la surface de notre planète.

Une équipe de chercheurs de la Northwestern University (Illinois, États-Unis), en étudiant les ondes sismiques générées par 500 tremblements de terre à travers les États-Unis, a découvert un immense réservoir d'eau à 700 km de profondeur. Révélée grâce à la vitesse des ondes se déplaçant à l'intérieur de la Terre, la réserve d'eau se trouve dans la zone de transition entre le manteau supérieur et le manteau inférieur terrestre, au cœur d'une roche bleue appelée *ringwoodite*. Elle pourrait représenter 3 fois le volume de l'ensemble des océans de la planète et alimenter une nouvelle théorie selon laquelle cette eau cachée permettrait de maintenir le niveau des océans par un système de sudation rocheux. La théorie selon laquelle l'eau serait arrivée suite à l'impact des comètes est donc remise en question.

Cette étude vient renforcer l'importance que joue la zone de transition dans le contrôle du flux d'hydrogène sur Terre. Ses résultats pourraient également aider les scientifiques à comprendre le cycle de l'eau.

[FASSONI Amandine, Un océan gigantesque à 700 km sous la surface de la Terre, maxisciences.com, 28 mars 23](#)

## LAISSE BÉTON

Les couches pour bébé représentent 2 à 7 % du volume total des ordures ménagères domestiques et constituent un vrai fléau pour la planète. Des scientifiques de l'université de Kitakyushu (Japon) ambitionnent de solutionner deux problèmes en un tour de mains : réduire la surabondance de déchets en les transformant en matériaux de construction, ces derniers ayant tendance à manquer. Ils proposent ainsi de récupérer les couches usagées et de les transformer en béton après un processus de lavage, de séchage, puis de déchiquetage, en les mélangeant à du ciment, du gravier, du sable et de l'eau.

L'idée a été expérimentée en Indonésie pour des maisons de 36 m<sup>2</sup>, composées uniquement d'un rez-de-chaussée (pièce de vie, deux chambres et une salle de bain).

Les chercheurs ont déterminé que le mortier (mélange de pâte ou de boue, d'un liant et d'agrégats avec de l'eau) utilisé pour la structure ne pouvait tolérer que 10 % de couches ajoutées (maximum) tandis que le mortier et le béton, des éléments non structuraux, en toléreraient jusqu'à 40 %.

[RENOULET Damien, Bâtiment : le béton du futur pourrait être fait de couches de bébés \(sales\), geo.fr, 23 mai 2023](#)

## LE FUTUROSCOPE : COLLECTE DE L'URINE POUR ARROSER LES CULTURES

En partenariat avec la start-up girondine Toopi Organics, spécialisée dans la transformation de l'urine humaine en biostimulant, le Futuroscope s'est lancé dans la collecte de l'urine de ses visiteurs.

Tous les blocs WC seront remplacés et équipés de récupérateurs (sans chasse d'eau) d'ici 2025, l'expérimentation depuis juillet 2021 ayant déjà permis de recueillir 23 000 litres d'urine et d'économiser 275 000 litres d'eau potable.

Toopi Organics a eu l'idée innovante de se servir de l'urine (riche en nutriments pour la croissance des plantes) comme milieu de culture pour les micro-organismes à destination des grands champs, comme le maïs. En recréant la vie dans le sol, l'apport d'engrais de synthèse est réduit de moitié.

Avant de commercialiser l'urine collectée, celle-ci est bien sûr filtrée, fermentée puis transformée.

[CAUBEL Théo, "Votre pipi pour la planète", le parc du Futuroscope recycle l'urine de ses visiteurs, francebleu.fr, 23 mai 2023](#)

## DISPARITION D'UN QUART DES OISEAUX EN 40 ANS EN EUROPE

Une récente et vaste étude du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et de l'université de Montpellier confirme ce qui était observé depuis plusieurs années : la disparition de nombreux oiseaux sur le continent européen depuis le début des années 1980. Ce constat s'appuie sur l'analyse de données collectées sur cette période, « *le jeu le plus complet jamais réuni* », dans 28 pays et concernant 170 espèces. Globalement, les populations d'oiseaux ont diminué de 25 % – ce qui correspond à 800 millions d'oiseaux –, mais pour certaines espèces, ce chiffre dépasse les 60 %. Les baisses les plus importantes sont observées parmi les oiseaux insectivores des milieux agricoles.

Outre ce recensement, l'étude a porté sur les causes de ce déclin massif. Elle démontre que les pratiques agricoles intensives, en particulier l'emploi de produits chimiques (pesticides, engrais), la déforestation et l'urbanisation grandissante, qui amenuisent les réserves en nourriture de ces animaux et détruisent leurs habitats naturels, en sont directement et en grande partie responsables. Toutefois, le dérèglement climatique a aussi des conséquences néfastes sur certaines espèces qui ne sont pas adaptées aux changements en cours (hausse des températures).

Les chercheurs alertent sur cette disparition qui « *met en péril l'ensemble des écosystèmes* », les oiseaux étant des prédateurs, des proies et contribuant à disséminer des graines.

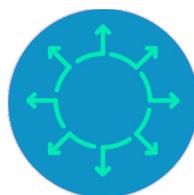
[DAUPHIN Sandy, LAIR Noémie, Perte de 25% des oiseaux en Europe depuis 1980 : l'agriculture intensive pointée du doigt par une vaste étude, radiofrance.fr, 15 mai 2023](#)

[Le nombre d'oiseaux a baissé de 25 % en près de 40 ans en Europe : la raison qui explique ce chiffre accablant, midilibre.fr, 15 mai 2023](#)

[Communiqué de presse national, L'intensification de l'agriculture est à l'origine de la disparition des oiseaux en Europe ?, cnrs.fr, 15 mai 2023](#)



## TRANSVERSE


 DÉFENSE

GEND 20.24



Pilier  
2

### SÉROPOSITIVITÉ: UNE PREMIÈRE DANS LES CRITÈRES D'APTITUDE DE L'ARMÉE

Le 8 mai 2023, le ministre des Armées a annoncé avoir pris un arrêté autorisant les personnes atteintes du VIH à intégrer une profession militaire. L'annonce met fin à cette impossibilité depuis une loi de 1980. En réalité, le service de santé des armées a assuré que les personnes séropositives faisant l'objet de traitements antirétroviraux ne transmettent pas le VIH, et peuvent occuper des métiers exigeants physiquement. D'ici quelques jours, le gouvernement va donc modifier le SIGYCOP – ce dispositif d'évaluation de l'aptitude physique des militaires<sup>4</sup>.

LIBÉRATION avec AFP, Les personnes séropositives pourront bientôt devenir militaires, [liberation.fr](http://liberation.fr), 8 mai 2023

GEND 20.24



Pilier  
3

### AVATAR, LE DRONE DE COMBAT DE L'ARMÉE DE TERRE

Le conflit russo-ukrainien a montré l'importance des drones sur le champ de bataille, non seulement en matière de reconnaissance ou de bombardement mais aussi en termes de capacités de tir. Il existe déjà des drones de combat, comme le robot-chien de Ghost Robotics. Avec son mini-drone armé AVATAR, l'armée de Terre française expérimente toutes les potentialités de ce type d'engin volant. Celui-ci a été dévoilé en septembre 2022 avec son fusil d'assaut HK-416. Selon la Direction générale de l'armement (DGA), cela doit permettre d'envisager des tirs sur une distance de 100 à 150 mètres. L'intégration d'une arme sur un mini-drone présente des défis techniques, notamment en termes de stabilité et de gestion du recul lors du tir. Ce projet s'inscrit dans la future Loi de programmation militaire [LPM] 2024-30 qui prévoit le lancement du « *plus ambitieux programme robotique de l'armée de Terre* ».

LAGNEAU Laurent, L'armée de terre a fait une démonstration de son mini-drone "AVATAR", [opex360.com](http://opex360.com), 14 mai 2023

<sup>4</sup> Cf. article 2 de l'arrêté du 29 mars 2021 relatif à la détermination du profil médical d'aptitude en cas de pathologie médicale ou chirurgicale [en ligne]. Disponible sur : [https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article\\_jo/JORFARTI000043336046](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000043336046)

➔ **DROIT ET LIBERTÉS PUBLIQUES**

**PLAINTÉ D'ALEXEÏ NAVALNY CONTRE LE GROUPE ROCHER : NON-LIEU CONFIRMÉ PAR LA JUSTICE FRANÇAISE**

La Cour d'appel de Rennes a confirmé une ordonnance de non-lieu en faveur du groupe Rocher (marque Yves Rocher) dans une affaire contestée par Alexeï Navalny, l'opposant russe, et son frère Oleg. Les frères Navalny avaient porté plainte en France pour « *dénonciation calomnieuse* », accusant le groupe Rocher de les avoir injustement accusés d'escroquerie en Russie. En 2012, la justice russe avait ouvert une enquête sur des détournements de fonds présumés impliquant la société Glavpodpiska, détenue par les frères Navalny, au détriment de la filiale russe du groupe français. Le groupe Rocher avait déposé plainte contre X pour accéder au dossier et avait ultérieurement reconnu n'avoir subi aucun préjudice. Alexeï Navalny avait été condamné en Russie en 2014 pour détournement, mais cette condamnation a été modifiée et prolongée à plusieurs reprises depuis lors.

[LE FIGARO avec AFP, Plainte de Navalny contre groupe Rocher: non-lieu confirmé par la justice française, \*lefigaro.fr\*, 20 mai 2023](#)

**COMPÉTENCES NOUVELLES POUR LE « PÔLE CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ » DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS DU PARQUET NATIONAL ANTITERRORISTE**

La Cour de cassation a rendu deux décisions le 12 mai 2023 relatives à des crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis en Syrie entre 2011 et 2018 par deux ressortissants syriens. L'un est membre des services de sécurité du régime syrien et l'autre, membre d'un groupe islamiste. Par ces décisions, la France a la capacité de répondre aux crimes internationaux les plus graves.

La Cour de cassation précise les conditions dans lesquelles la justice française est compétente pour juger des actes de torture, des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre lorsque les faits ont été commis à l'étranger et que leur auteur et la victime ne sont pas français. La Cour reconnaît à la justice française cette « *compétence universelle* » dans deux affaires qui concernent la Syrie.

Ces décisions créent un précédent favorable pour permettre aux magistrats du pôle « crimes contre l'humanité » du Parquet national antiterroriste (tribunal judiciaire de Paris) d'instruire d'autres procédures en partenariat avec les juridictions des pays concernés au plan international. Il participe par exemple, au réseau européen Génocide – Crimes contre l'humanité qui est hébergé par Eurojust.

Le conflit ukrainien génère de nouvelles dispositions dans lesquelles le Parquet de lutte antiterroriste est en mesure d'agir en temps réel. Les dossiers en cours concernent des victimes françaises ou des Français ayant participé à des exactions réalisées en Ukraine, notamment des personnes qui se seraient engagées dans des groupes paramilitaires.

[COUR DE CASSATION, Compétence universelle de la justice française à l'égard de crimes commis en Syrie, Communiqué de presse, \*courdecassation.fr\*, 12 mai 2023](#)

[LE MONDE avec AFP, Crimes de guerre ou contre l'humanité : la Cour de cassation consacre la compétence universelle de la France, \*lemonde.fr\*, 12 mai 2023](#)

[COUR D'APPEL DE PARIS, Tribunal judiciaire de Paris, Activité 2022, \*tribunal-de-paris.justice.fr\*](#)

## LA CPI, INSTITUTION NON RECONNUE PAR LA RUSSIE

Karim Khan, procureur de la Cour pénale internationale (CPI), est placé sur la liste des personnes recherchées par la Russie. Le pays a également interdit l'entrée sur son territoire à 500 Américains, dont notamment Barack Obama. Cela survient deux mois après que la CPI a émis un mandat d'arrêt contre Vladimir Poutine. La Russie, ce faisant, ne reconnaît ni l'autorité ni la compétence de la CPI, celle-ci ayant aussi accusé Vladimir Poutine de crimes de guerre et de la déportation de milliers d'enfants ukrainiens. Ces accusations sont rejetées par Moscou. Si le dirigeant ukrainien Volodymyr Zelensky a qualifié la décision de la CPI d'« *historique* » et le Président américain Joe Biden de « *justifiée* », Moscou l'a brocardée comme étant « *nulle et non avenue* », car la Russie n'est pas membre de la CPI et ne reconnaît donc pas la compétence de ce tribunal, selon le Kremlin.

[LIBÉRATION avec AFP, Russie : le procureur de la CPI placé sur la liste des personnes recherchées, 500 Américains interdits d'entrée sur le territoire, \*libération.fr\*, 19 mai 2023](#)

[VAULERIN Arnaud, En Ukraine, des enfants kidnappés par la Russie pour «effacer leur identité», \*libération.fr\*, 12mars 2023](#)

[LE FIGARO avec AFP, Le procureur de la CPI Karim Khan placé sur la liste des personnes recherchées en Russie, \*lefigaro.fr\*, 19 mai 2023](#)

## ➔ INSTITUTIONS

### LA CNIL MET EN DEMEURE LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DE RÉGULARISER UN FICHER UTILISÉ PAR LES DOUANES

À la suite d'un signalement, la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a effectué un contrôle du service garde-côtes des douanes Manche-Mer du Nord-Atlantique, service à compétence nationale de la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI).

Les vérifications de la CNIL ont permis de constater que l'utilisation du « système d'information du renseignement des navires et équipages (SIRENE) » n'était pas conforme à la loi Informatique et Libertés. Ce fichier recensait des informations sur les passagers des navires contrôlés, comprenant leur état civil, adresse, profession, fonction à bord du navire, ainsi que les informations relatives à la propriété ou à la location du navire et leur géolocalisation. Ainsi, 45 793 personnes, dont 392 mineurs, étaient intégrées au fichier SIRENE contenant également des copies de titres d'identité et la mention d'infractions pénales.

La création et l'utilisation de ce fichier n'étaient prévues par aucun texte ; de plus, « *la CNIL n'a pas été saisie d'une demande d'avis concernant sa mise en place, en violation de la loi Informatique et Libertés (articles 87 et 89)* ». Par ailleurs, aucune des personnes inscrites dans le fichier SIRENE n'aurait eu connaissance de son existence, ce qui est contraire à l'article 104 de la loi.

Compte tenu de l'infraction, la CNIL a souhaité rendre publique cette dernière. Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique dispose d'un délai de six mois pour se mettre en conformité. Le cas échéant, une sanction pourra être alors prononcée par la formation restreinte de la commission.

[FILIPPONE Dominique, La CNIL épingle les douanes pour un fichier illégal, \*lemondeinformatique.fr\*, 20 avril 2023](#)

[CNIL, La CNIL met en demeure le ministère de l'Économie de régulariser un fichier utilisé par les douanes, \*cnil.fr\*, 20 avril 2023](#)

## ➡ GÉOPOLITIQUE

### LA SYRIE, UN NARCO-ÉTAT EN PASSE DE NORMALISATION DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

La Syrie a été inscrite par les autorités américaines sur leur liste des « narco-États ». Sont ainsi définis les pays dont les exportations de stupéfiants sont supérieures à celles des produits légaux. La Syrie, dont l'économie est exsangue après 11 ans de guerre civile et de sanctions internationales, s'est ainsi « spécialisée » dans la production de captagon, amphétamine à l'origine prescrite pour soigner la narcolepsie puis classée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme psychotrope en 1986 et, à ce titre, interdite dans de nombreux pays. La Syrie assure 80 % de ce « commerce » mondial, qui pèse plus de 10 milliards de dollars, surtout vers le Moyen-Orient, particulièrement l'Arabie Saoudite. Il est avéré que ce commerce est en partie piloté par l'État syrien lui-même, mais aussi par ses opposants, notamment dans la région d'Idlib qui lui échappe toujours. Ainsi, le 24 avril 2023, l'Union européenne a sanctionné plusieurs cousins et proches du président Bachar al-Assad pour ce trafic (« *interdiction de séjour, gel des avoirs dans l'UE et impossibilité de bénéficier de financements européens* »); le 8 mai, l'aviation jordanienne aurait tué un narcotraffiquant syrien à la frontière entre les deux pays.

Réintégrée au sein de la Ligue arabe le 19 mai 2023, la Syrie se voit contrainte de déclarer s'engager dans la lutte contre la circulation du captagon, qui « *fait des ravages au sein de la jeunesse* » égyptienne, libanaise et du Golfe. Ce n'est peut-être toutefois qu'un élément de langage demandé par cette organisation régionale pour cautionner ce retour en son sein, qui ne serait donc pas « *un chèque en blanc* ». En effet, cette normalisation en cours interroge alors que le gouvernement syrien est responsable de centaines de milliers de morts, de nombreuses exactions et d'un exode massif de son propre peuple.

[FRANCE 24, Des cousins du président syrien Bachar al-Assad sanctionnés par l'UE pour trafic de captagon, \*france24.com\*, 24 avril 2023](#)

[OUEST-FRANCE avec AFP, En Syrie, une frappe aérienne tue un important narcotraffiquant, \*ouest-france.fr\*, 8 mai 2023](#)

[GAVERIAUX Laura-Mai, Drogue : l'Arabie saoudite part en guerre contre le captagon, \*lesechos.fr\*, 9 février 2023](#)

[MERCIER Jeanne, Dans les cendres de la guerre, la Syrie s'est transformée en narco-État, \*liberation.fr\*, 3 février 2023 \[réservé aux abonnés\]](#)

→ ÉCONOMIE

## POURQUOI L'INFLATION PLOMBE LE SENTIMENT DE BIEN-ÊTRE DES FRANÇAIS

L'auteur, professeur à la Sorbonne, pointe le poids de l'inflation sur le moral des citoyens français, au-delà des questions de pouvoir d'achat. Ainsi, à partir d'un baromètre réalisé depuis plusieurs années par son centre de recherche de rattachement (Cepremap), l'auteur observe une dégradation de l'indice attaché au sentiment de bien-être. En ce sens, la flambée des prix s'accompagne d'une « *flambée de l'insatisfaction* » ; l'indice objectif de l'inflation s'accompagne d'une mesure subjective de cette dernière. Une des causes de la dégradation de l'indice se situe dans l'incertitude pour l'avenir qui empêche les citoyens de se projeter. De plus, l'inflation a un effet mécanique sur le pouvoir d'achat qui est inégal, ce qui peut alimenter davantage l'indice relatif au sentiment, par son caractère parfois disproportionné par rapport aux revenus.

[SENİK Claudia, Pourquoi l'inflation plombe le sentiment de bien-être des Français, theconversation.com, mai 23](https://theconversation.com/ma-23)

## VERS UNE RÉFORME DU SECTEUR AUDIOVISUEL ?

Le 2 mai 2023, le sénateur affilié à l'Union Centriste, Laurent Lafon, a déposé une proposition de loi pour réformer le cadre législatif du secteur audiovisuel en France pour assurer « *la souveraineté audiovisuelle* » du pays.

Ce texte sera soumis au vote en première lecture au Sénat lors de la semaine du 12 juin prochain. La principale mesure consiste dans la création d'une holding, nommée France Médias, composée de quatre filiales : France Télévisions, Radio France, France Médias Monde, ainsi que l'Institut national de l'audiovisuel (INA), qui passerait du statut d'établissement public à celui de société.

Cette réflexion avait déjà été envisagée dans le cadre de la grande réforme audiovisuelle entre 2018 et 2020 mais avait été abandonnée du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Le Sénat ainsi que certains députés seraient favorables à cette proposition, dont le rapporteur de la mission précédente.

Le texte propose également de favoriser la création de grands groupes pour lutter contre les plateformes de divertissement de type Netflix ou Amazon Prime Vidéo en France. Ces dernières proposent en effet de plus en plus de retransmissions sportives (co-diffusion du tournoi de Roland-Garros, ligue 1 et ligue 2 de football) au détriment des diffuseurs publics et privés historiques. Ainsi, les plateformes seront contraintes de rétrocéder une partie de leurs droits à des chaînes de télévision gratuites de la TNT pour « *favoriser l'accès de tous aux événements sportifs* ».

[TAZROUT Zacharie, Le Paysage audiovisuel français pourrait subir une profonde mutation, siecledigital.fr, 4 mai 2023](https://siecledigital.fr)

## NOUVELLE MESURE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE

La création d'une cellule de renseignement financier, composée d'une centaine d'agents, sera intégralement dédiée à la lutte contre les grandes fraudes fiscales internationales. Elle apparaît dans le nouveau plan de lutte contre la fraude fiscale annoncé par l'actuel

ministre délégué aux comptes publics, Gabriel Attal. À ces services s'ajoute la future création d'une COP fiscale, à l'image de celle existant d'ores et déjà pour les sujets climatiques, afin de réunir les différentes instances du monde entier, pour coordonner les plans de lutte contre la fraude fiscale internationale. Un second plan, cette fois-ci dédié à la lutte contre la fraude sociale, sera présenté fin mai 2023.

[Lutte contre la fraude : une "cellule de renseignement fiscal" sera créée au sein de la DNRED, \*aefinfo.fr\*, 9 mai 2023](#)

[Propos recueillis par CONESA Elsa et GATINOIS Claire, Gabriel Attal : « Chaque fraude fiscale est grave, mais celle des plus puissants est impardonnable », \*lemonde.fr\*, 8 mai 2023](#)

[COCQUEMPOT Nathan, MESLIN Gaëtane, LOUIS Paul, Sanctions durcies, effectifs renforcés: le plan du gouvernement pour lutter contre la fraude fiscale, \*bfmtv.com\*, 8 mai 2023](#)

## ➡ RECHERCHE

### **POURRA-T-ON BIENTÔT LIRE DANS LES PENSÉES ? UNE NOUVELLE ÉTUDE DÉCODE DES IMAGES D'ACTIVITÉ CÉRÉBRALE POUR EN EXTRAIRE DES MOTS – ET DU SENS**

L'auteur, neuroscientifique à l'université de Sydney, nous invite à explorer la pensée humaine grâce aux nouvelles technologies : l'exploitation de l'imagerie médicale, combinée à un encodeur numérique, a permis, dans une expérience de l'université du Texas, de reconstruire le sens de certaines pensées ainsi que des phrases complètes. Deux configurations s'opposent : l'une, prometteuse, dans laquelle la technologie permettrait de contourner certaines pathologies qui empêchent une expression orale, l'autre, plus inquiétante et intrusive, qui permet de s'immiscer dans ce que l'on peut avoir de plus intime. En réalité, actuellement, il s'agit plus d'une prédiction basée sur des probabilités obtenues à partir des images scannées que d'une lecture directe des pensées. En effet, la lecture des phrases nécessite une exploitation simultanée de diverses régions du corps humain dont la combinaison peut traduire un sens global plutôt que des mots indépendants. Au final, les chercheurs se montrent plutôt rassurants sur le maintien à tout à chacun de sa liberté de pensée car les décodeurs sont encore loin de pouvoir mobiliser les ressources à l'insu de personnes non coopératives.

[MAHER, Christina, Pourra-t-on bientôt lire dans les pensées ? Une nouvelle étude décode des images d'activité cérébrale pour en extraire des mots – et du sens, \*theconversation.com\*, 10 mai 2023](#)

### **LE MÉCANISME À L'ORIGINE DU GRISONNEMENT DES CHEVEUX ÉLUCIDÉ**

De 100 000 à 150 000 : c'est le nombre de cheveux d'un individu, qui en perd aussi plusieurs dizaines par jour. Leur couleur est liée à la pigmentation des follicules pileux, elle-même déterminée par deux types de mélanines : la phéomélanine (dont la concentration élevée donne des cheveux blonds et roux) et l'eumélanine (à 95 % des cheveux noirs et bruns).

Avec l'âge ou en raison de certains facteurs génétiques ou d'un traumatisme, les cheveux grisonnent ou blanchissent. Ceci s'explique par une dépigmentation de la pilosité appelée achromotrichie : les cellules situées à la base des follicules pileux – les cellules souches mélanocytaires (CSM) – cessent de produire des pigments.

Des « *groupes de CSM – non fonctionnelles mais se multipliant continuellement dans les follicules pileux – reçoivent un signal leur indiquant d'évoluer en cellules matures, qui fabriquent alors les pigments protéiques responsables de la couleur* ».

Des chercheurs de la *NYU Grossman School of Medicine* (États-Unis) ont observé, grâce à des techniques d'imagerie 3D, des CSM de souris en accélérant leur vieillissement par épilation répétée et repousse forcée.

Il s'avère qu'au cours de la croissance du poil, les CSM (dotées d'une grande plasticité) se déplaçaient continuellement sur un « *axe de maturité* » d'avant en arrière et passaient de cellules souches à cellules transit, tout en continuant à se diviser.

Néanmoins, leur faculté de mouvement s'amointrit avec l'âge et à mesure que les poils de souris vieillissent, tombent puis repoussent, un nombre croissant demeure « coincé » dans le bulbe du follicule pileux. Les CSM sont alors « incapables de se régénérer ou de se transformer en mélanocytes producteurs de pigments ». Le poil continue néanmoins de croître mais gris / blanc.

Il est possible que ce mécanisme existe chez l'Homme, ce qui ouvrirait la voie à un potentiel inversement du grisonnement des cheveux. Il suffirait de trouver le moyen de « *débloquer* » les CSM en restaurant leur mobilité ou en les ramenant « *physiquement dans leur compartiment germinale, où elles peuvent produire du pigment* ».

[BROSSEAU Fleur, Des scientifiques élucident le mécanisme à l'origine du grisonnement des cheveux, \*trustmyscience.com\*, 20 avril 2023](https://trustmyscience.com/2023/04/20/brosseau-fleur-des-scientifiques-elucident-le-mecanisme-a-lorigine-du-grisonnement-des-cheveux/)

## **PROPAGATION DE LA MALADIE DE LYME À TRAVERS LE MONDE**

La maladie de Lyme est la maladie à transmission vectorielle<sup>5</sup> la plus répandue de l'hémisphère nord : 200 000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année en Europe, 60 000 en France. Elle est identifiée pour la première fois à Old Lyme (Connecticut, États-Unis) en 1975. Chez l'être humain, c'est la tique *Ixode* qui en est à l'origine. Cette dernière est infectée par la bactérie *Borrelia burgdorferi* (cause identifiée en 1982), qu'elle-même attrape en se nourrissant sur des hôtes infectés comme des souris, des cerfs ou d'autres petits mammifères. Le processus qui sépare la morsure de la transmission prend généralement 36 à 48 heures, il est donc essentiel de trouver et d'enlever la tique rapidement.

Les symptômes comprennent des lésions cutanées, une inflammation des articulations, de la fièvre et des maux de tête. En l'absence d'un traitement antibiotique rapide, l'infection peut entraîner des troubles cardiaques, du système nerveux, de l'arthrite ou d'autres complications difficiles à guérir.

Le risque de contracter la maladie est saisonnier avec plus de 80 % des infections survenant entre mai et septembre. Sa répartition s'étend malheureusement avec le développement suburbain tandis que son incidence croît à mesure du réchauffement climatique.

En 1998, un vaccin humain LYMERix avait été approuvé par la *Food and Drug Administration* (FDA) mais abandonné 3 ans plus tard, notamment suite à des poursuites judiciaires pour effets indésirables. Deux principaux vaccins sont aujourd'hui en cours de

<sup>5</sup> Maladie humaine provoquée par des parasites, des virus ou des bactéries transmis par des vecteurs.

développement. Le premier et le plus avancé (essai clinique de phase 3) est développé par Pfizer/Valneva et vise à protéger contre les souches de la bactérie ; l'étude devrait se terminer en décembre 2025. Le second, fabriqué par le laboratoire Moderna, utilise la technologie de l'ARNm dans 2 vaccins bactériens qui seront testés cet été sur 800 patients. Encore au stade d'expérimentation en laboratoire, MassBiologics utilise une approche différente (méthode introduisant un seul anticorps) permettant une immunisation immédiate. Une demande d'autorisation pourra, elle l'espère, être déposée auprès de la FDA en 2025.

[GUYNUP Sharon, La maladie de Lyme se propage à travers le monde, \*nationalgeographic.fr\*, 18 mai 2023](https://www.nationalgeographic.fr/18-mai-2023/gynup-sharon-la-maladie-de-lyme-se-propage-a-travers-le-monde)

## → SOCIÉTÉ

### **MANGER DEVANT UN ÉCRAN FAVORISE L'OBÉSITÉ**

Aujourd'hui, près d'un Français sur deux est en surpoids ou obèse. Or, il a été observé que le temps passé devant les écrans, visionnés généralement en position assise, est proportionnel à la quantité et au type d'aliments absorbés (souvent trop salés ou trop sucrés). Le neuromarketing utilise les sciences cognitives pour améliorer les stratégies de vente des différentes marques. Les annonces publicitaires agissent de façon quasi subliminale sur notre cerveau et conditionnent notre comportement alimentaire. Sachant que la nourriture et les boissons concernent les besoins essentiels de l'être humain, il est très facile d'influencer les consommateurs à leur insu en suscitant des émotions positives en faveur de certaines marques. Pour finir, la lumière bleue des écrans et l'excitation provoquée par certains contenus finissent à la longue par altérer le sommeil, ce qui accroît encore le risque de surpoids et nuit à l'efficacité durant la journée. Pour y remédier, il faudrait pouvoir réglementer davantage les pratiques publicitaires, mieux informer les consommateurs et obliger l'industrie agroalimentaire à fabriquer des produits plus sains. Mais l'idéal serait surtout de limiter le temps passé devant les écrans et les publicités.

[FOURQUET-COURBET Marie-Pierre, Pourquoi manger devant un écran est nuisible ?, \*futura-sciences.com\*, 1<sup>er</sup> mai 2023](https://www.futura-sciences.com/1er-mai-2023/409444-pourquoi-manger-devant-un-ecran-est-nuisible/)

### **PLAN DE SÉCURITÉ RENFORCÉ POUR LES CATHÉDRALES**

Quatre ans après l'incendie de Notre-Dame de Paris qui a conduit au renforcement de la sécurité des 87 cathédrales dont l'État est propriétaire, le ministère de la Culture va poursuivre son effort financier en 2023.

La ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, a annoncé le 11 avril 2023 avoir débloqué une enveloppe de 52 millions d'euros, dont 40 millions seront consacrés aux travaux de restauration et 12 millions exclusivement pour la sécurité incendie.

Ces investissements doivent permettre de généraliser l'installation de caméras thermiques pour détecter les zones de chaleur avant même l'apparition de fumée. La mise en place de dispositifs pour améliorer la sécurité en période de travaux (détection incendie spécifique, intensification des rondes de contrôle, télésurveillance) est également prévue.

« *Aujourd'hui, le niveau global de sécurité des cathédrales a été très nettement relevé. Il y a eu une véritable prise de conscience collective des risques et de la manière de les gérer* », a affirmé la ministre.

[MINISTÈRE DE LA CULTURE, La mobilisation se poursuit avec l'amplification du plan sécurité des cathédrales, culture.gouv.fr, 12 avril 2023](#)

## POURQUOI LE FRANÇAIS EST-IL LA LANGUE OFFICIELLE DES JEUX OLYMPIQUES ?

Après 1900 et 1924, la France accueillera une nouvelle édition des Jeux Olympiques d'été, du 26 juillet au 11 août 2024.

Si les Jeux Olympiques ont été créés en Grèce antique, la France a joué un rôle essentiel dans le rétablissement de cette tradition sportive. C'est en effet le baron Pierre de Coubertin qui en fut le rénovateur en 1894 et fonda le Comité International Olympique (CIO), qu'il présida de 1896 à 1925.

C'est ce qui explique que le français soit aujourd'hui encore la langue de l'Olympisme. Si l'anglais l'a rejoint comme seconde langue officielle en 1972, le français garde une position prépondérante, selon l'article 23 de la Charte olympique qui dispose :

« 1. *Les langues officielles du CIO sont le français et l'anglais.*

2. *À toutes les Sessions, une interprétation simultanée doit être fournie en français, anglais, allemand, espagnol, russe et arabe.*

3. *En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais de la Charte olympique et de tout autre document du CIO, le texte français fera foi sauf disposition expresse écrite contraire. »*

[FALL-MABON Awalice, Pourquoi le français est-il la langue officielle des Jeux Olympiques, olympics.com, 20 mars 2023](#)

## BILAN DU « MARIAGE POUR TOUS », DIX ANS APRÈS SON INSTAURATION

La Loi n° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe (dite « mariage pour tous ») constitue un fait de société. La France était alors le 14<sup>e</sup> pays européen à procéder à cette évolution du droit, votée par l'Assemblée nationale au terme « *de débats houleux* ». La mobilisation contre ce projet de loi avait été intense, s'exprimant notamment à travers des manifestations à l'appel d'un collectif d'associations créé en 2012, « La Manif pour tous ».

Cet article du *Monde* propose un bilan chiffré de cette institution, d'après les données de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Fin 2022, on décomptait 70 658 unions de couples homosexuels, ce qui représente 3 % de la totalité des mariages civils. Leur nombre varie peu d'une année à l'autre, sauf en 2014 où il a été plus élevé, en raison d'un « *effet rattrapage* », et en 2020, où il a baissé du fait de la pandémie de Covid. Le recours au pacte civil de solidarité (Pacs), qui date de 1999, n'a néanmoins pas faibli ; sur la décennie, leur nombre est quasi égal à celui des mariages. L'âge du mariage est en moyenne plus avancé que pour les couples hétérosexuels, 39 ans dans le cas des femmes, 44 dans le cas des hommes. Contrairement au Pacs, il autorise l'adoption. Pourtant, seules 200 adoptions, hors celles concernant l'enfant du conjoint, ont été enregistrées. Depuis 2021, la procréation médicalement assistée (PMA) est ouverte aux couples de femmes mariées ; dans ce cadre, une reconnaissance conjointe anticipée leur permet « *d'être reconnues à égalité de droits et d'obligations en*



[MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER, Les atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées par les forces de sécurité augmentent de 3 % en 2022, \*interieur.gouv.fr\*, 17 mai 2023](#)

[SOS HOMOPHOBIE, Rapport sur les LGBTIphobies 2023, \*sos-homophobie.org\*, mai 2023](#)

[MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE, "Ici on peut être soi" : La campagne nationale de prévention et de sensibilisation 2023 contre les LGBT+ phobies, \*education.gouv.fr\*, mai 2023](#)

## **PROJET DE LOI SUR L'IMMIGRATION, DURCISSEMENT DE L'ACCUEIL ET DES CONDITIONS DE RÉSIDENCE EN FRANCE**

Le projet d'une nouvelle loi pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration doit être présenté en juillet 2023 à l'Assemblée nationale. Il a été déposé au Sénat en février 2023, qui en a durci les propositions initiales. Les associations de défense des droits des migrants dénoncent une surenchère discriminatoire à l'encontre des personnes de nationalité étrangère, quel que soit leur statut, fondée prioritairement sur le soupçon et la répression en matière de migration et d'asile. Le Défenseur des droits constate que « *un tel projet repose sur des prémises problématiques* ». L'exposé des motifs et l'étude d'impact ne permettent pas d'apprécier la mesure des phénomènes, le débat public risque alors d'être sous-tendu par des représentations erronées de l'immigration, le législateur ne disposera pas des informations suffisantes pour apprécier le caractère adapté, nécessaire et proportionné des restrictions des droits et libertés fondamentaux. De plus, le Défenseur des droits rappelle que « *la souveraineté de l'État l'autorise à définir les conditions d'admission des étrangers, sur son territoire, de leur séjour et de leur éloignement. Toutefois, ces conditions ne peuvent restreindre arbitrairement les droits fondamentaux des étrangers. Or, le projet de loi déposé au Sénat est de nature à porter gravement atteinte à ces droits* ».

Les tenants d'une réglementation sévère souhaitent autant réguler l'immigration clandestine que les étrangers en situation régulière mais ne respectant ni les lois, ni les principes de la République ou présentant « *une menace grave pour l'ordre public* ». Les tenants d'une politique dure n'ignorent pas pour autant l'apport, sur un marché du travail tendu, d'une main-d'œuvre jeune et pour une part instruite. Ils proposent alors une immigration non plus imposée par les flux migratoires mais choisie en fonction des besoins économiques français.

L'immigration clandestine concerne tous les pays occidentaux, selon le centre américain de recherches *Pew Research Center*. L'Europe comptait en 2017 entre 3,9 et 4,8 millions d'étrangers illégaux. Le centre estimait que 70 % des illégaux vivaient en Allemagne, au Royaume-Uni, en Italie et en France. Les flux migratoires ne peuvent se réduire à celle-ci ; en France, par exemple, en 2021 on estimait à environ 900 000 les étrangers en situation irrégulière pour une population étrangère totale de 5,2 millions de personnes.

La gestion des demandeurs d'asile et des réfugiés s'alignerait sur une volonté déjà affichée par le gouvernement de rééquilibrer sur le territoire leur accueil tout en promettant des procédures administratives simplifiées. Dans cette même optique, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), aujourd'hui uniquement implantée à Montreuil en Seine-Saint-Denis, serait remplacée par des chambres territoriales de la CNDA. Cette organisation de l'accueil des réfugiés permettrait, sur le papier, de décharger les départements d'Île-de-France qui connaissent de forts taux d'accueil de réfugiés.

Ce débat sur l'immigration est une opportunité pour certains députés de critiquer une Constitution qui priverait le citoyen de sa parole et une allégeance à l'Union européenne. Ils souhaitent ainsi « une modification constitutionnelle qui élargirait les domaines pouvant ouvrir à un référendum », la question de l'immigration n'étant pas dans le champ actuel, et « *la possibilité de déroger à la primauté des traités et du droit européen (...) quand les intérêts fondamentaux de la nation sont en jeu* ».

[LE MONDE avec AFP, Immigration : Les Républicains annoncent déposer deux propositions de loi et veulent changer la Constitution, \*lemonde.fr\*, 21 mai 2023](#)

[TRAN HUY Tam, Que prévoit le projet de loi durci par le Sénat ?, \*publicsénat.fr\*, 17 mars 2023](#)

[DÉFENSEUR DES DROITS, Avis 23-02 du 23 février 2023 relatif au projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, \*defenseurdesdroits.fr\*, 23 février 2023](#)

[INSEE, Population immigrée et étrangère en France. Données annuelles de 1921 à 2021, \*insee.fr\*, août 2022](#)

## **RETRAITES, CLIMAT, IMMIGRATION : ET SI LES CITOYENS S'EMPARAIENT DES « SAISINES TERRITORIALES » ?**

Ce chercheur en sciences économiques s'intéresse à l'action publique et en particulier sur la nécessité de réconcilier participation citoyenne et méthodologie scientifique dans le cadre des décisions de niveau politique. Pour y parvenir, l'auteur propose de s'appuyer sur « le *modèle des conseils citoyens* » instauré par la loi Lamy du 21 février 2014. Il s'agirait plus d'un « *outil de co-construction de la décision publique* » que d'un nouvel organe de contrôle.

Il apparaît de différents entretiens conduits auprès de décideurs publics, que ces derniers sont très réservés sur cette proposition, car l'expertise scientifique doit continuer à contribuer significativement à la décision politique. En revanche, le niveau territorial apparaît le niveau le plus adapté pour faciliter l'explication de ces décisions.

[CHASSY Angélique, Retraites, climat, immigration : et si les citoyens s'emparaient des « saisines territoriales » ?, \*theconversation.com\*, mai 23](#)

## **LA PREMIÈRE EXPÉRIMENTATION D'IA GÉNÉRATIVE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE**

En septembre 2023, le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques va lancer une expérimentation d'intelligence artificielle (IA) générative au sein des Maisons France Services : 200 agents travaillant dans ces guichets de proximité seront invités à utiliser un *chatbot* et à entraîner trois modèles d'IA générative (ChatGPT, LLaMA et le français Bloom) à répondre aux questions des usagers.

Les agents ne devront donner aucune information personnelle des usagers venant solliciter de l'aide ou une démarche administrative mais ils pourront poser des questions et effectuer des commandes à l'agent conversationnel. Chaque réponse sera soumise au contrôle et à la validation d'un agent de l'administration : « *L'IA est une aide pour les fonctionnaires, pas un substitut qui permettrait de tailler dans les effectifs* », a insisté le ministre.

Compte tenu de la confidentialité de certaines données, cette expérimentation sera menée en partenariat avec la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et M. Guillaume Avrin, coordinateur national pour l'IA.

Le ministère précise également que l'IA est déjà utilisée à Pôle emploi ou dans l'administration fiscale, pour d'autres applications que la relation aux usagers.

[20 MINUTES avec agences, Les services publics vont tester ChatGPT pour répondre aux usagers, 20minutes.fr, 12 mai 2023](#)

## **LINKEDIN DIT AU REVOIR ET SE RETIRE DE LA CHINE**

Il était l'un des seuls réseaux à avoir réussi son intégration et à s'être maintenu en Chine. Implanté depuis 2014 dans le pays, LinkedIn avait pourtant été contraint de proposer une version allégée de son réseau au peuple chinois, en raison des règles politiques en vigueur. Pourtant, cette version baptisée « InCareer » et lancée en 2021, connaît déjà sa fin. En effet, le géant américain détenu par Microsoft n'a pas su séduire les utilisateurs, qui ont préféré des solutions locales et plus innovantes. Ainsi, comme annoncé en mai 2023 dans un communiqué officiel par le président-directeur général, Ryan Roslansky, l'application InCareer sera inactive dès le 9 août 2023.

Si cette dernière permettait à la fois de postuler à divers emplois et de développer son réseau professionnel, elle n'a en revanche pas été en mesure de résister à la férocité concurrentielle.

Cette décision intervient dans un contexte de licenciements, auquel n'échappent pas les employés mondiaux de LinkedIn, pour lesquels plus de 716 postes sont concernés.

[LE FIGARO avec APF, LinkedIn met fin à son dernier réseau social en Chine, lefigaro.fr, 9 mai 2023](#)

[FABRION Maxence, LinkedIn supprime 700 emplois et arrête les frais en Chine, lesnumeriques.com, 9 mai 2023](#)

[LES ECHOS avec APF, LinkedIn ferme son application en Chine, lesechos.fr, 9 mai 2023](#)

## **UN DOSSIER SPÉCIAL « ANTI-GENRE » EN AFRIQUE**

La revue *Politique africaine* a consacré son dernier numéro à l'épineuse question de l'anti-genre, un phénomène qui « *n'est pas propre à l'Afrique* », puisque les directeurs du numéro rappellent qu'il a « *d'abord été initié par le Vatican en réaction à la fois à l'instauration des droits reproductifs et sexuels comme normes globale et à l'internationalisation du genre comme dispositif d'action publique à partir des années 1990 avec les conférences onusiennes du Caire et de Pékin* ». Toutefois, plusieurs affaires récentes, comme celle des manuels scolaires au Cameroun, mettent en lumière les résonances du sujet sur le continent africain.

Les articles proposés permettent une approche variée sur le sujet. L'un d'eux s'intéresse à la contestation du genre et de la colonialité par les mouvements conservateurs en Afrique du Sud, au Kenya et au Ghana. Un deuxième traite de l'anti-genre au service d'une identité africaine « *authentique* ». Deux autres sont écrits en anglais. Tandis que l'un examine la façon dont les réactions morales sur la diversité sexuelle remodelent les

traditions locales au Ghana, l'autre propose une vision géopolitique de l'anti-gentrisme africain. L'avant-dernier est un entretien avec des spécialistes de la question sur l'état de l'étude de l'anti-gentrisme. Enfin, le dernier s'intéresse à l'engagement « *en milieu hostile* » des homosexuels au Sénégal.

[L'anti-genre en Afrique. Une catégorie globale en pratiques », \*Politique africaine\*, 2022/4, n° 168. cairn.info](#)

## **UN COLLECTIF S'INSURGE CONTRE LA « PUFF »**

Un collectif de personnalités (médecins, tabacologues, défenseurs de l'environnement) en appelle à interdire la cigarette électronique jetable à usage unique à l'instar de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Irlande et à soutenir, dans le même temps, la proposition de loi déposée à cet effet par une trentaine de députés en novembre 2022.

La « puff » est arrivée sur le marché français en 2021. Elle est vendue autour de 9 euros en grandes surfaces ou chez les buralistes, prête à être consommée. Piège sournois, ses goûts proches des confiseries attirent une clientèle jeune, bien que la vente de cette dernière soit interdite aux mineurs. Malheureusement, un sondage de l'ACT-Alliance *contre le tabac* révèle qu'en 2022, 13 % des adolescents l'avaient déjà expérimentée. Son utilisation par ces mêmes adolescents aurait même triplé entre 2017 et 2022.

Sur le plan sanitaire, la « puff » contient des sels de nicotine augmentant les risques d'inflammation des voies respiratoires. Son taux de nicotine (jusqu'à 20mg/ml) est suffisamment élevé pour créer une forte dépendance et inciter au tabagisme (point déjà signalé par le Haut Conseil de la santé publique en 2021).

Outre le danger qu'elle représente au niveau de la santé publique, la cigarette électronique à usage unique s'avère également un fléau environnemental. En effet, le plastique, le lithium (0,15 g / unité), les sels de nicotine et les traces de métaux lourds qui la composent en font un déchet complexe, polluant et non recyclé : un véritable risque pour la biodiversité.

L'interdiction de sa commercialisation est ainsi demandée, une taxe dissuasive sur le produit n'ayant pas été retenue par le gouvernement lors des débats sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023.

[Tribune, « La cigarette électronique jetable "puff", un fléau environnemental et sanitaire qu'il faut interdire d'urgence », \*lemonde.fr\*, 30 avril 2023](#)



## **RÉDACTEURS ET PARTENAIRES**



Général (2S) François DAOUST, CREOGN, Directeur du CREOGN (Ligne éditoriale)

COL David BIÈVRE, CREOGN, directeur adjoint du CREOGN, rédacteur en chef

CDT Benoît HABERBUSCH, CREOGN

M. Michaël DIZET, CREOGN

Mme Sabine OLIVIER, CREOGN

M. Didier DANTAL, CREOGN

MDC Aurélie HONORÉ, CREOGN

Mme Odile NETZER, CREOGN

Mme Évelyne GABET, CREOGN

Mme Manon COMMUNEAU, étudiante en Master 2 en alternance

M. Mathéo GILBERT, étudiant en Master 2 en alternance

M. Souleymane SAGNA, étudiant en Master 2 en alternance

Mme Juliette MOREAU, étudiante Sciences Po stagiaire